



# Trait d'union



## Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 10, Numéro 1

19 janvier 2006

### BUDGET 2006

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Préparer un budget municipal est un exercice toujours très laborieux et la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly n'y échappe pas.

Le budget 2006 a demandé de nombreuses heures de travail à tous les membres du conseil municipal et à tout le personnel de la Municipalité.

Je voudrais ici remercier et féliciter les membres du conseil municipal qui en étaient à une première expérience dans la préparation d'un budget municipal. Ils se sont rapidement intégrés au processus, ont posé les bonnes questions, ont enrichi les discussions et sont intervenus de façon positive et constructive.

Tout ce travail ne visait qu'un but : présenter et approuver un budget réaliste, répondant aux besoins de notre Municipalité, tout en ayant à l'esprit qu'en bout de course, c'est nous tous et toutes qui payons...

Tout au long du processus, nous avons dû faire des choix tout en recherchant et en imaginant des modes de financement réalistes et équitables qui n'hypothèquent pas l'excellente situation financière de notre Municipalité.

Les dépenses prévues pour 2006 sont de 1 451 109 \$, ce qui représente une augmentation de 2,6 % par rapport à 2005. Le service de sécurité policière et le service de la voirie, avec des augmentations respectives de 21 005 \$ et de 41 000 \$, accaparent la majeure partie de cette augmentation.

En 2006, grâce à l'excellente situation de notre service de la dette, nous allons faire une utilisation plus importante de notre fonds de roulement. Cela va permettre de réaliser certains projets et de les financer sur une période maximale de cinq ans, sans frais d'intérêts.

Grâce à un apport de l'ordre de 31 500 \$, directement relié au développement résidentiel réalisé en 2005, nos comptes de taxes, qui étaient parmi les plus bas de la région en 2005, le seront également en 2006.

Je vous invite donc à prendre connaissance du budget 2006 et des notes complémentaires qui l'accompagne.

*Michel Cauchon*  
Maire

#### SOMMAIRE

<i>Mot du maire</i>	<i>page 1</i>
<i>Budget 2006</i>	<i>page 2</i>
<i>Lettre ouverte du maire sur le déneigement</i>	<i>page 9</i>
<i>Avis public : Dérogation mineure</i>	<i>page 12</i>
<i>Note de la rédaction</i>	<i>page 12</i>

## BUDGET 2006

- Toutes les dépenses sujettes à l'inflation ont été augmentées de 3,6 %, soit l'indice des prix à la consommation entre septembre 2004 et septembre 2005.
- Les salaires au 31 décembre 2005 ont également été augmentés de 3,6 %.

	Budget 2005	Budget 2006	Variation	Note
<b>Administration générale</b>				
Conseil municipal	40 105 \$	45 080 \$	+4 975 \$	(1)
Cour municipale	3 062 \$	2 815 \$	- 247 \$	
Gestion financière	183 452 \$	188 089 \$	+4 637 \$	
Élections	6 977 \$	-	- 6 977 \$	(2)
Évaluation	39 239 \$	35 901 \$	- 3 338 \$	
Autres	73 114 \$	65 024 \$	- 8 090 \$	(3)
	<b>345 949 \$</b>	<b>336 909 \$</b>	<b>- 9 040 \$</b>	

- (1) La rémunération des conseillères et des conseillers passe de 344,72 \$ par mois à 365,75 \$, celle du maire de 992,57 \$ à 1052,91 \$. Un montant de 1 160 \$ est inscrit au budget pour des sessions de formation pour les quatre nouveaux élus. Un montant de 875 \$ est également disponible pour défrayer une partie des frais de garde d'enfants pour les conseillères ou les conseillers qui doivent faire appel à un tel service durant les différentes réunions du conseil.
- (2) L'élection de novembre 2005 a coûté 14 166 \$ pour un budget de 6 977 \$, un dépassement de 7 189 \$. Ce dépassement est exclusivement attribuable au changement du mode d'élection : sept postes en élection la même année pour une période de quatre ans comparativement à quatre postes en élection une année et trois autres postes en élection deux ans plus tard. Sur la période de quatre ans, il n'y a pas de dépassement.
- (3) Au budget 2005, un montant de 11 000 \$ avait été prévu pour l'installation d'Internet haute-vitesse. Ce montant n'est évidemment pas requis en 2006. Environ 80 résidences ont été branchées à Internet haute-vitesse en 2005. La dépense réelle de la Municipalité devrait donc se situer à environ 2 500 \$ des 11 000 \$ prévus.

	Budget 2005	budget 2006	Variation	Note
<b>Sécurité publique</b>				
Service policier	154 034 \$	175 141 \$	+ 21 107 \$	(4)
Service incendie et premiers répondants	86 996 \$	88 015 \$	+ 1 019 \$	
	<b>241 030 \$</b>	<b>263 156 \$</b>	<b>+ 22 126 \$</b>	

- (4) Il s'agit du montant qui devrait être facturé à la Municipalité, sous réserve du résultat des travaux de la table de travail formée du ministère de la Sécurité publique, de la Fédération des municipalités du Québec, de la Sûreté du Québec et de l'Association des policiers provinciaux du Québec. Cette table a été mise en place en juin 2005 afin d'analyser la situation en ce qui concerne la méthode de calcul actuellement en vigueur.

	Budget 2005	Budget 2006	Variation	Note
<b>Voirie municipale</b>				
Rémunération	45 067 \$	49 138 \$	+ 4 071 \$	
Entretien divers	4 085 \$	6 265 \$	+ 2 180 \$	(5)
Matériaux et divers outils	4 900 \$	6 315 \$	+ 1 415 \$	
Location d'équipement	12 820 \$	18 375 \$	+ 5 555 \$	(6)
Nettoyage de fossés et de ponceaux	1 500 \$	16 650 \$	+15 150 \$	(7)
Réparations des chemins et rues	36 000 \$	40 000 \$	+ 4 000 \$	(8)
Chemin Terre-Rouge	5 000 \$	5 000 \$	-	(9)
Panneaux d'affichage	9 100 \$	15 000 \$	+ 5 900 \$	(10)
Autres dépenses	9 090 \$	11 690 \$	+ 2 600 \$	
	<b>127 562 \$</b>	<b>168 433 \$</b>	<b>+ 40 871 \$</b>	

- (5) La dépense inclut un montant de 3 000 \$ pour des travaux de carrosserie et de peinture du camion de voirie.
- (6) La dépense comprend notamment la location de véhicules de voirie, tels que pelle mécanique, pépinière, camion de transport de terre et de gravier. Le budget de location est augmenté de 5 000 \$ par rapport au budget 2005. La dépense budgétée correspond à la dépense réelle de 2005.
- (7) En 2006, nous augmentons le budget de 15 000 \$ pour réaliser le nettoyage des fossés et des ponceaux dans les rangs des Plaines et du Bois-Clair.
- (8) Au cours des trois dernières années, nous avons consacré 36 000 \$ par année à la réparation et l'asphaltage des rues et des chemins. En 2006, nous y consacrerons 40 000 \$.
- (9) Voir la rubrique traitant du fonds de roulement (note n° 16) pour des travaux additionnels qui seront réalisés à Terre-Rouge.
- (10) En 2005, de nouveaux panneaux d'affichage des rues ont été installés au village et sur la rue de la Promenade. En 2006, nous compléterons le travail dans l'ensemble de la Municipalité.

	Budget 2005	Budget 2006	Variation	Note
<b>Enlèvement de la neige</b>	<b>123 147 \$</b>	<b>122 340 \$</b>	<b>- 807 \$</b>	<b>(11)</b>

- (11) Voir la lettre ouverte du maire dans le présent *Trait d'union* pour avoir un portrait complet de la situation concernant l'enlèvement de la neige.

	Budget 2005	Budget 2006	Variation	Note
<b>Éclairage des rues</b>	<b>12 145 \$</b>	<b>12 925 \$</b>	<b>+ 780 \$</b>	
<b>Transport adapté</b>	<b>1 444 \$</b>	<b>1 877 \$</b>	<b>+ 433 \$</b>	

	Budget 2005	Budget 2006	Variation	Note
<b>Hygiène du milieu</b>				
Traitement et distribution de l'eau	90 070 \$	76 357 \$	- 13 713 \$	(12)
Épuration des eaux et réseau d'égouts	17 519 \$	22 161 \$	+ 4 642 \$	(13)
Enlèvement des ordures et matières récupérables	105 683 \$	104 860 \$	- 823 \$	
	<b>213 272 \$</b>	<b>203 378 \$</b>	<b>- 9 894 \$</b>	

(12) Concernant la qualité de l'eau, un montant de près de 100 000 \$ a été investi au cours des trois dernières années dans des travaux de mise aux normes de notre usine de traitement de l'eau. Des travaux supplémentaires de l'ordre de 300 000 \$ restent à faire. Ces travaux seront réalisés à l'intérieur du projet d'entente fédérale-provinciale sur les infrastructures des municipalités qui financera une partie des coûts. Quant à la quantité de l'eau, nous investirons en 2006 un montant de 10 000 \$ pour l'installation d'un débit-mètre nous permettant de connaître la quantité d'eau puisée dans nos puits.

(13) L'augmentation des dépenses par rapport à 2005 est attribuable principalement à l'achat d'un détecteur de gaz toxiques.

	Budget 2005	Budget 2006	Variation	Note
<b>Santé et bien-être</b>	<b>5 853 \$</b>	<b>6 445 \$</b>	<b>+</b>	<b>592 \$</b>
<b>Urbanisme et mise en valeur du territoire</b>	<b>55 929 \$</b>	<b>51 694 \$</b>	<b>-</b>	<b>4 235 \$</b>
<b>Loisirs et culture</b>				
Centre communautaire	89 584 \$	92 046 \$	+	2 462 \$
Bibliothèque	19 800 \$	20 645 \$	+	845 \$
Politique culturelle	4 017 \$	4 951 \$	+	934 \$ (14)
Autres	3 860 \$	6 700 \$	+	2 840 \$ (15)
	<b>117 261 \$</b>	<b>124 342 \$</b>	<b>+</b>	<b>7 081 \$</b>

(14) La dépense de 4 951 \$ est constituée d'un montant de 3 451 \$ pour la politique culturelle de la MRC et de 1 500 \$ pour la politique culturelle de la Municipalité.

(15) La dépense de 6 700 \$ est constituée d'un montant de 500 \$ pour des réparations au parc des Fonds, de 1 200 \$ pour l'achat de matériaux pour la construction d'une estrade sur le terrain de soccer et de 5 000 \$ pour des jeux pour enfants à l'intérieur du projet du parc-école présenté par des parents de l'école.

	Budget 2005	Budget 2006	Variation	Note
<b>Activités de financement</b>				
Fonds de roulement et frais bancaires	7 440 \$	25 740 \$	+	18 300 \$ (16)
Règlement d'emprunt Capital	126 980 \$	107 095 \$	-	19 885 \$
Intérêts	94 626 \$	67 395 \$	-	27 231 \$
Remboursé par Gouvernement Qc	58 488 \$	40 620 \$	-	17 868 \$
	<b>163 118 \$</b>	<b>133 870 \$</b>	<b>-</b>	<b>29 248 \$ (17)</b>
	<b>170 558 \$</b>	<b>159 610 \$</b>	<b>-</b>	<b>10 948 \$</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 414 150 \$</b>	<b>1 451 109 \$</b>	<b>+</b>	<b>36 959 \$</b>

(16) En vertu de l'article 1 094 du Code municipal, la Municipalité peut, par règlement, constituer un fonds de roulement à partir de son surplus accumulé ou par une taxe spéciale prévue à cette fin. La Municipalité peut alors emprunter, sans intérêts, certaines sommes d'argent à ce fonds. Le fonds doit cependant être renfloué sur une période maximale de cinq ans.

En 1998, la Municipalité, par affectation de son surplus, a constitué un fonds de roulement de 30 000 \$. Au 31 décembre 2005, elle doit 24 000 \$ à son fonds de roulement. Il est prévu au budget 2006 que la Municipalité rembourse la totalité du 24 000 \$.

La Municipalité a également l'intention d'affecter une somme additionnelle de 30 000 \$ de son surplus accumulé pour porter le fonds de roulement à 60 000 \$.

Les réalisations en 2006 par l'utilisation du fonds de roulement sont les suivantes :

- des travaux de drainage (nouveaux fossés, fossés existants à profiler, drainage superficiel) à Terre-Rouge pour améliorer l'état de la chaussée. Le coût total des travaux est estimé à 50 000 \$. Les travaux seront réalisés sur une période de trois ans, dont 15 000 \$ en 2006.
- des réparations à deux bâtiments à la réserve d'eau (3 000 \$) et à l'émissaire (égouts) dans le parc des Fonds (5 000 \$).
- l'achat d'un camion neuf pour la voirie au lieu de la réparation du vieux camion (24 000 \$). Le conseil municipal n'a cependant pas encore fait son choix à ce sujet.

Les projets prévus en 2006 à même le fonds de roulement devront être remboursés sur une période maximale de cinq ans (2007 à 2011), soit 9 400 \$ par année.

La dépense annuelle sera répartie de la façon suivante :

- taxe générale (Terre-Rouge, camion voirie)	7 800 \$/an
- tarif aqueduc (réparation bâtisse)	600 \$/an
- tarif égouts (réparation bâtisse)	1 000 \$/an

#### (17) Règlement d'emprunt

Règlement	Échéance	Capital 2006	Intérêts 2006	Solde 31-12-2006
Terrain – puits	2006	7 600 \$	217 \$	----
Terrain – puits	2006	3 400 \$	171 \$	----
Aqueduc – égouts	2006	989 \$	55 \$	----
Aqueduc – égouts	2006	4 576 \$	238 \$	----
Aqueduc – égouts	2006	5 265 \$	276 \$	----
Aqueduc – égouts	2007	365 \$	39 \$	404 \$
Rue du Fleuve (infrastructures)	2007	10 000 \$	1 318 \$	22 100 \$
Centre communautaire	2010	10 300 \$	3 416 \$	47 400 \$
Enfouissement des fils	2010	7 000 \$	1 500 \$	29 000 \$
Mairie (extérieur)	2013	3 400 \$	1 748 \$	30 000 \$
Assainissement des eaux (1)	2016	17 600 \$	14 892 \$	349 200 \$
Chemin de Tilly ouest (pavage)	2017	4 100 \$	4 764 \$	66 000 \$
Chemin de Tilly ouest (aqueduc)	2017	1 400 \$	1 687 \$	23 400 \$
Assainissement des eaux (1)	2021	7 800 \$	6 324 \$	151 900 \$
Assainissement des eaux (1)	2021	500 \$	673 \$	11 183 \$
Conduite d'aménée	2021	2 300 \$	3 264 \$	54 456 \$
Rue du Fleuve (pavage)	2021	2 200 \$	3 202 \$	53 504 \$
Mairie, bibliothèque, chemin de Tilly	2023	18 300 \$	23 611 \$	483 500 \$ (2)
		107 095 \$	67 395 \$	1 322 047 \$
Revenus ministère des Affaires municipales (2)		- 22 015 \$	- 18 605 \$	- 435 441 \$
		<b>85 080 \$</b>	<b>48 790 \$</b>	<b>886 606 \$</b>

(1) 85 % de l'assainissement des eaux est financé par le gouvernement du Québec.

(2) Mairie : 99 117 \$, bibliothèque : 87 030 \$ et chemin de Tilly : 297 353 \$.

En 2006, le remboursement en capital et intérêts de notre service de la dette est de 133 870 \$, soit 29 000 \$ de moins que ce qu'il était en 2005.

Au cours des années 2006 et 2007, sept règlements d'emprunt seront totalement remboursés, totalisant 34 500 \$ en moins par rapport à 2006.

Cette situation nous permettra d'envisager, sans détériorer notre structure financière, des projets de plus en plus urgents, notamment le remplacement du camion-pompe incendie, les travaux de mise aux normes de notre usine de traitement de l'eau et des travaux d'assainissement des eaux usées dans le secteur des Fonds. Dans ces deux derniers cas, nous devons profiter de l'entente fédérale-provinciale sur les infrastructures des municipalités.

- (18) Il est admis qu'un indicateur performant pour juger de la bonne santé financière d'une municipalité est de calculer la dépense annuelle du service de la dette sur le budget total de la Municipalité, et qu'un taux de 18,88 % représente alors un taux respectable de bonne santé financière. (*Profil financier des municipalités du Québec*, édition 2000; Groupe-conseil Roche ltée. Octobre 2001).

En 2006, la dépense totale du service de la dette de 159 610 \$ sur les dépenses totales de 1 451 109 \$ représente un taux de 11 %, ce qui est nettement inférieur au taux de 18,88 %.

- (19) Il est également admis qu'un deuxième indicateur performant pour juger de la bonne santé financière d'une municipalité est de calculer l'endettement total sur la richesse foncière totale, et qu'un taux de 3,47 % représente un taux respectable de bonne santé financière (*Profil financier des municipalités du Québec*, édition 2000; Groupe-conseil Roche ltée. Octobre 2001).

Au 31 décembre 2006, le total de notre dette de 886 606 \$ sur l'évaluation foncière de 125 M \$ représente un taux de 0,71 %, ce qui est nettement inférieur au taux de 3,47 %.

#### Recettes autres que taxes et tarifs compensatoires

	Budget 2005	Budget 2006	Variation
Total des recettes	133 526 \$	146 207 \$	+ 12 681 \$
<b>Dépenses nettes à financer</b>	<b>1 280 624 \$</b>	<b>1 304 902 \$</b>	<b>+ 24 278 \$</b>

#### Financement des dépenses

	Budget 2005	Budget 2006	Variation
Affectation du surplus accumulé	55 000 \$	12 130 \$	- 42 870 \$
Dépenses à financer par la taxe et les tarifs compensatoires	1 225 624 \$	1 292 772 \$	+ 67 148 \$
Tarifs compensatoires			
Aqueduc	71 774 \$	54 264 \$	- 17 510 \$
Égouts	24 602 \$	25 117 \$	+ 515 \$
Matières résiduelles	105 330 \$	104 510 \$	- 820 \$
Tarifs d'affaires	3 640 \$	3 640 \$	
	205 346 \$	187 531 \$	- 17 815 \$
Protection policière (base de l'évaluation foncière 2004)	153 566 \$	174 672 \$	+ 21 106 \$

Taxes générales	751 825 \$	825 142 \$	+ 73 317 \$
Taxes règlements d'emprunt	108 700 \$	99 565 \$	- 9 135 \$
Taxe spéciale- puits	6 187 \$	5 862 \$	- 325 \$
	<u>866 712 \$</u>	<u>930 569 \$</u>	<u>+ 63 857 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>1 225 624 \$</b>	<b>1 292 772 \$</b>	<b>+ 67 148 \$</b>

### Taxation et tarifs compensatoires

	2005		2006		Maison 100 000 \$		
	Évaluation : 120,3 M		Évaluation : 125,0 M		2005	2006	Variation
	Taux	Montant	Taux	Montant			
Taxes générales	0,6252	751 825 \$	0,6601	825 142 \$	625,20 \$	660,10 \$	+ 34,90 \$
Règlement d'emprunt	0,0904	108 700 \$	0,0797	99 565 \$	90,40 \$	79,70 \$	- 10,70 \$
Matières résiduelles		105 330 \$		104 510 \$	143,74 \$	138,57 \$	- 5,17 \$
		<u>965 855 \$</u>		<u>1 029 217 \$</u>	<u>859,34 \$</u>	<u>878,37 \$</u>	<u>+ 19,03 \$</u>
Protection policière (sur évaluation 2004)	0,1750	153 566 \$	0,1984	174 672 \$	175,10 \$	198,40 \$	+ 23,30 \$
Aqueduc – puits	0,0103	6 187 \$	0,0094	5 862 \$	10,30 \$	9,40 \$	- 0,90 \$
Aqueduc – base		71 774 \$		54 264 \$	175,95 \$	127,68 \$	- 48,27 \$
Égouts		24 602 \$		25 117 \$	90,45	90,02	- 0,43 \$
		<u>1 221 984 \$</u>		<u>1 289 132 \$</u>	<u>1 311,14 \$</u>	<u>1 303,87 \$</u>	<u>- 7,27 \$</u>
Taxes d'affaires (35 \$)		3 640 \$		3 640 \$			
		<u>1 225 624 \$</u>		<u>1 292 772 \$</u>			

---

## Effet du développement résidentiel sur la taxe 2006

		Sans développement résidentiel	Avec développement résidentiel
	Montant requis	Évaluation 120,3 M	Évaluation 125,0 M
Taxes générales	825 142 \$	0,7025	0,6601
Règlement d'emprunt	99 565 \$	0,0828	0,0797
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	<b>924 707 \$</b>	<b>0,7853</b>	<b>0,7398</b>

Les nouvelles résidences représentent pour la taxe générale et la taxe des règlements d'emprunt un montant additionnel de 31 477 \$ entre 2005 et 2006.

## État du surplus accumulé

	Surplus libre	Surplus réservé	Surplus total
Solde prévu au 31 décembre 2006	<b>64 348 \$</b>	<b>13 000 \$</b>	<b>77 348 \$</b>

Le conseil municipal estime que, d'une année à l'autre, le solde du surplus accumulé devrait se situer entre 5 % et 7 % des dépenses totales. Le solde du surplus accumulé de 77 348 \$ sur les dépenses totales de 1 451 109 \$ représente un taux de 5,3 %.

---

## Lettre ouverte du maire sur la question du déneigement



---

La situation que nous avons vécue lors de la tempête de neige du 26 décembre dernier nous a interpellés au point qu'il fallait envisager des modifications majeures quant au déneigement.

Cependant, avant d'aborder ces modifications, je crois qu'il est important de tracer un portrait complet des événements qui se sont déroulés et des décisions qui ont été prises depuis le début.

Le 13 juillet 2005, la Municipalité demandait des soumissions sur invitation pour le déneigement pour les années 2005-2006 à 2007-2008.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 1<sup>er</sup> août 2005 et les plus bas soumissionnaires étaient :

- pour les rues, Déneigement Réal et Émile Aubin;
- pour les stationnements, Déneigement Réal et Émile Aubin;
- pour les trottoirs, Léopold Delisle inc.;
- pour les chemins, Transport Bertrand Delisle inc.

Jusqu'à-là, tout semblait se dérouler normalement et, à l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> août 2005, par la résolution numéro 2005-129, la Municipalité accordait à Réal et Émile Aubin les contrats de déneigement pour les rues (70 700 \$) et les stationnements (24 700 \$) pour un total de 95 400\$, taxes applicables en sus. La résolution fut adoptée à l'unanimité.

Par la résolution numéro 2005-130, elle accordait à Transport Bertrand Delisle inc. le contrat pour le déneigement des chemins au coût de 263 000 \$. La résolution fut adoptée à la majorité, le conseiller M. Marc-Antoine Dumais votant contre la proposition.

Quelques jours plus tard, tous les conseillers et conseillères, ainsi que M. le maire, ont reçu de l'avocat de M. Marc-Antoine Dumais une mise en demeure leur signifiant qu'ils avaient posé un geste illégal en accordant un contrat de plus de 100 000 \$ à Transport Bertrand Delisle inc., sans avoir demandé de soumission publique. En outre, ils devaient apporter les correctifs appropriés sous peine d'une poursuite ultérieure.

Après vérification auprès des aviseurs légaux de la Municipalité, celle-ci ne pouvait effectivement accorder de contrats, ni à Transport Bertrand Delisle inc., ni à Réal et Émile Aubin, sans soumission publique, puisque les contrats excédaient 100 000 \$, taxes applicables incluses.

Personnellement, j'ai toujours pensé, et je pense encore, qu'un des rôles importants d'un conseiller, d'une conseillère et du maire est d'échanger, de bonne foi, avec ses collègues dans la recherche de l'information nécessaire à une prise de décision éclairée.

Manifestement, le conseiller M. Marc-Antoine Dumais n'a pas eu ce comportement et il a laissé ses collègues prendre, sans les informer, une décision qu'il savait, ou à tout le moins qu'il soupçonnait, être illégale. Par cette façon d'agir, il a, en plus de causer un malaise au sein du conseil, créé un retard important dans la suite du dossier. S'il avait agi dès le début du processus, le conseil aurait eu le temps nécessaire pour mieux gérer le dossier. C'est, à mon avis, le temps qui a manqué en bout de course.

Quoiqu'il en soit, le 8 septembre 2005, la Municipalité a demandé des soumissions publiques.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 septembre avec les résultats suivants :

- pour les rues	Dominic Bergeron	100 000 \$
	Réal et Émile Aubin	86 900 \$
	Entreprise D.I.M.E. inc.	60 000 \$
- pour les stationnements	Dominic Bergeron	25 500 \$
	Réal et Émile Aubin	23 900 \$
	Entreprise D.I.M.E. inc.	20 000 \$
- pour les chemins	Transport Delisle inc.	265 000 \$
	Entreprise D.I.M.E. inc.	200 000 \$
	Une 3 <sup>e</sup> soumission a été jugée non conforme	

---

À l'assemblée régulière du 11 octobre 2005, par les résolutions numéro 2005-166 et numéro 2005-167, la Municipalité acceptait les soumissions du plus bas soumissionnaire, soit Entreprise D.I.M.E. inc. Les deux résolutions ont été adoptées à la majorité : Mme Lise Petit, M. Marcel Bureau, M. Michel Cauchon et M. Marc-Antoine Dumais votant pour la proposition. Mme France Lemelin a voté contre. Absent lors de la réunion, M. Paul-Yvon Dumais n'a pas voté.

Personnellement, lors du vote du 11 octobre, j'ai voté en faveur de la proposition pour les raisons suivantes : L'article 573 du Code municipal mentionne que, bien que la Municipalité stipule dans son appel d'offre qu'elle ne s'engage à choisir ni la plus basse, ni aucune autre soumission, les autorités municipales ne peuvent accorder, sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, un contrat à un individu ou à un entrepreneur autre que celui qui a fait la plus basse soumission.

Les motifs qui justifieraient une réponse positive du ministre à cet égard ont généralement trait aux doutes sérieux concernant l'insolvabilité ou l'incompétence du plus bas soumissionnaire. La décision du ministre reposera sur un motif raisonnable basé sur une étude correcte des faits en cause.

Au moment du vote, personnellement, je ne voyais que trois avenues possibles :

1- N'accepter aucune des soumissions présentées. Dans ce cas, il aurait fallu reprendre au complet le processus des soumissions publiques.

Les résultats auraient-ils alors été différents? J'en doutais, l'écart de prix entre les différentes soumissions était, à mon avis, trop important. De plus, ces résultats n'auraient été connus que vers la mi-novembre. J'estimais que d'attendre à la mi-novembre pour accorder des contrats de déneigement était trop tard et trop risqué. Il fallait aussi tenir compte du fait que le conseil municipal devenait inopérant à compter de la mi-octobre jusqu'à la date d'assermentation du nouveau conseil, à la mi-novembre.

2- Demander au ministre des Affaires municipales l'autorisation d'accorder les contrats à un entrepreneur qui n'est pas le plus bas soumissionnaire. C'est l'avenue que j'aurais privilégiée n'eut été du sérieux doute que j'avais quant à une réponse positive du ministre.

Les raisons de notre demande n'auraient reposé que sur des présomptions quant à la solvabilité ou à l'incompétence du plus bas soumissionnaire, alors que le ministre aurait exigé des faits réels et, encore là, le temps manquait (nous étions le 11 octobre).

3- Accorder les contrats au plus bas soumissionnaire. J'ai voté, avec beaucoup d'inquiétude quant à la suite, en faveur de cette proposition.

Lors des premières neiges, le déblaiement, sans être catastrophique, ne répondait pas à nos attentes. C'est pourquoi nous avons rencontré l'entrepreneur pour lui signaler les choses à améliorer, notamment :

- que le déneigement était effectué trop tard;
- que les rues et les chemins n'étaient pas déblayés convenablement en largeur;
- que l'état des coins de rues laissait à désirer.

La première tempête importante est survenue le 16 décembre où plus de 20 cm de neige sont tombés en quelques heures seulement. Vers 14 h 30, j'ai appris qu'un véhicule de déneigement de l'entrepreneur était défectueux et que, pour raison de santé, un de ses employés avait quitté le travail. Par mesure préventive, j'ai donc demandé que l'on fasse appel à Transport Bertrand Delisle inc. et à Réal et Émile Aubin pour donner un coup de main.

La tempête du 26 décembre a été plus importante que les précédentes. J'ai appris vers 8 h 30 qu'un véhicule de déneigement de l'entrepreneur était embourbé dans le chemin des Plaines et qu'un autre avait des problèmes de transmission.

L'état des rues et des chemins, tant dans les rangs qu'au village et dans les Fonds, se dégradait très rapidement. Le réseau devenait impraticable. Il fallait agir et agir très rapidement. J'ai donc fait appel à Transport Bertrand Delisle inc. pour le déneigement des rangs, à Denis Beaudoin pour celui du village et à Jacques Rousseau pour les Fonds.

---

Durant toute la journée du 26 décembre, l'inspecteur municipal, Claude Boivin, était sur le terrain pour suivre l'évolution de la situation. M. Philippe Jobin, notre chef pompier, suivait également la situation quant à l'aspect sécurité publique.

Il était néanmoins évident que des mesures à caractère plus permanent devenaient nécessaires. Les nombreux téléphones, une vingtaine, que j'ai reçus durant la journée du 26 allaient dans le même sens que ma propre réflexion : on ne peut continuer d'aller d'incertitude en incertitude, tempête après tempête.

Deux mesures ont alors été envisagées : l'une, plus draconienne, consistait à mettre fin, de façon unilatérale, aux contrats nous liant à Entreprise D.I.M.E. inc., et une autre, et c'est celle que j'ai choisie, consistait à négocier avec l'entrepreneur des arrangements convenables pour tout le monde.

J'ai basé l'offre qui a été faite à l'entrepreneur sur l'analyse suivante de la situation, en pensant principalement à la sécurité des gens :

- 1- Bien qu'un déneigement inadéquat soit préoccupant pour tout le monde dans la Municipalité, les conséquences, principalement en matière de sécurité, sont plus importantes dans les rangs. La priorité devait donc être accordée à la sécurité dans les rangs.
- 2- Il m'apparaissait évident que l'entrepreneur ne pouvait garantir cette sécurité dans les rangs.

En conséquence, j'en suis arrivé aux conclusions suivantes :

- 1- Proposer à D.I.M.E. inc. de se concentrer sur le déneigement du village et des Fonds, lieux où il me semble le plus apte à atteindre nos standards.
- 2- Proposer à Transport Bertrand Delisle inc. de déneiger la partie des rangs.

Une réunion d'urgence des membres du conseil s'est tenue le 30 décembre et les membres présents ont donné leur aval à cette proposition.

En conséquence, depuis le 2 janvier 2006 :

- 1- Le déneigement et le déglçage des chemins Bois-Clair, des Bouleaux, des Plaines, de l'Érablière, ainsi que des rues Samuel-Rousseau et Garneau, sont sous la responsabilité de Transport Bertrand Delisle inc.
- 2- En considération de cette entreprise, la Municipalité s'engage à verser à Transport Bertrand Delisle inc. un tarif horaire de 100 \$.
- 3- Le montant ainsi versé à Transport Bertrand Delisle inc. sera diminué du montant initialement prévu à être versé à Entreprise D.I.M.E. inc.
- 4- Toutes les autres clauses, obligations et responsabilités mentionnées dans l'entente originale signée le 18 octobre 2005 entre la Municipalité et Entreprise D.I.M.E. inc. demeurent inchangées.

En conclusion, il va de soi que la Municipalité continuera de suivre de très près l'évolution de la situation en fonction de ces nouveaux paramètres et, le cas échéant, prendra les mesures additionnelles qui s'imposeraient dans le plus grand souci de la sécurité des gens.

Je vous remercie de votre patience.

*Michel Cauchon*  
Maire

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

**AVIS PUBLIC est donné comme suit :**

Aux personnes intéressées par la dérogation mineure touchant la propriété sise au 3823, route Marie-Victorin, et portant les numéros de lots 102-p, 103-A-p et 121-p du cadastre de la Paroisse de Saint-Antoine, circonscription foncière de Lotbinière. Propriété de Mme Lucie Marcoux et de M. Denis Beaudoin.

**Lors de la séance régulière du Conseil municipal qui se tiendra le lundi 6 mars 2006 à 20 h, à la salle du conseil municipal située au Centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.**

La nature et les effets de la dérogation mineure sont de permettre :

- L'agrandissement d'un bâtiment complémentaire, en l'occurrence, un bâtiment agricole, dans la cour avant de la propriété sise au 3823, route Marie-Victorin, alors que l'article 79 du règlement de zonage numéro 97-367 de la Municipalité n'autorise pas la construction (et l'agrandissement) d'un bâtiment complémentaire isolé dans une cour avant principale;
- L'agrandissement d'un bâtiment complémentaire isolé avec une marge de recul avant de 9 mètres alors que l'article 75 (tableau IV) du règlement de zonage numéro 97-367 de la Municipalité prescrit une marge de recul avant de 12 mètres, dans la zone AAa 17 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité.

**Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 6 mars 2006, à 20 h, à la salle du conseil municipal, au Centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.**

Au cours de cette assemblée, la nature de la dérogation mineure et les conséquences de son adoption vous seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne qui désire émettre ses commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,  
Le 12 janvier 2006.

*Stéphane Constantin*  
*Directeur général adjoint*

*Responsable de l'urbanisme*

**NOTE DE LA RÉDACTION**

Pour des raisons d'ordre technique, nous n'avons pu atteindre la qualité éditoriale désirée dans le numéro de décembre du *Trait d'union*. Quelques fautes sont malheureusement demeurées dans le texte final. Nous nous en excusons auprès des lecteurs et lectrices. Nous avons évidemment pris les mesures nécessaires afin d'éviter la répétition d'une telle situation.



Merci de votre compréhension.

**PROCHAINE ASSEMBLÉE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi 6 février 2006  
à 20 h  
au Centre communautaire  
945, rue de l'Église  
Saint-Antoine-de-Tilly**

***Trait d'union***

*Bulletin d'informations de la  
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

**Prochaine parution :** février 2006  
**Coordination et rédaction :** Lucie Brunet  
**Révision des textes :** Gérard Goyer

**Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly**  
3870, chemin de Tilly, C.P. 10  
Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0  
Téléphone : (418) 886-2441  
Télécopieur : (418) 886-2075  
Courriel : [saint-antoine@globetrotter.net](mailto:saint-antoine@globetrotter.net)  
Site internet : [www.saintantoinedetilly.com](http://www.saintantoinedetilly.com)